

Compte rendu de la séance du 24 mai 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Mikaël CABIRON

Ordre du jour:

- Installation du Conseil Municipal
 - Election du Maire
 - Détermination du nombre d'adjoints
 - Election des adjoints
 - Indemnités de fonction Maire et adjoints
 - Désignation des représentants à la CC ALCT
 - Désignation des représentants au SDEE
 - Désignation des représentants au Syndicat d'AEP du Massegros
- Questions diverses
- Election du représentant à Lozère Ingénierie
 - Election des délégués au Syndicat Mixte Lozère Numérique

En raison de l'épidémie le nombre de personnes qui pourront assister à la réunion du Conseil Municipal est limitée à 10.

Délibérations du conseil:

Election du Maire (2020 DE 010)

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 24 mai à dix heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 18 mai 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Elisabeth ARNAL, Mikaël CABIRON, Grégory CASTAN, René CONFORT, Jean-Raymond FAGES, Yoann GRASLAND et Jean-Louis VALAT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur René CONFORT, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Madame et Messieurs Elisabeth ARNAL, Mikaël CABIRON, Grégory CASTAN, René CONFORT, FAGES Jean-Raymond, Yoann GRASLAND et Jean-Louis VALAT dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur CONFORT René, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Mikaël CABIRON, le plus jeune.

ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité les conseillers à procéder à l'élection du maire. Après un appel de candidatures, un seul candidat s'est présenté Monsieur René CONFORT, il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Ont obtenu : René CONFORT : 7

René CONFORT, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **maire** et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints (2020 DE 011)

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a pris la présidence du Conseil et a demandé aux conseillers de se prononcer, en vertu de l'article L 2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales, sur le nombre d'adjoints à élire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide, à l'unanimité des membres présents, la création de **deux** postes d'adjoint au maire.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Election des deux adjoints (2020 DE 012)

Objet : Election des deux adjoints

Monsieur le Maire a invité les conseillers à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint. Après un appel de candidatures, un seul candidat s'est présenté au poste de 1^{er} adjoint Monsieur Grégory CASTAN, il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

PREMIER ADJOINT

- Nombre de bulletins : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7

- Majorité absolue : 4

M. **CASTAN Grégory** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **premier Adjoint** au Maire et a été immédiatement installé en charge de la gestion des logements du presbytère (chauffage ...) et de l'entretien (fauchage) des espaces publics du village.

Monsieur le Maire a invité ensuite les conseillers à procéder à l'élection du 2ème adjoint . Après un appel de candidatures, un seul candidat s'est présenté au poste de 2ème adjoint Jean-Louis VALAT, il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

DEUXIEME ADJOINT

- Nombre de bulletins : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

M. **VALAT Jean-Louis** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **deuxième Adjoint** au Maire et a été immédiatement installé en charge de la gestion Service d'Eau Potable et de l'assainissement dès que les travaux seront exécutés.

Indemnité de fonction au Maire (2020_DE_013)

Objet : Indemnité de fonction au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités à verser à Monsieur CONFORT René pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, au taux maximal prévu pour les maires des communes de moins de 500 habitants qui équivaut à 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et ce avec effet au 01 juin 2020.

POUR :7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Indemnité de fonction aux Adjoints (2020_DE_014)

Objet : Indemnité de fonction aux Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités à verser à Messieurs Grégory CASTAN et Jean-Louis VALAT, pour l'exercice effectif de leurs fonctions d'adjoint au Maire, au taux maximum prévu pour les adjoints des communes de moins de 500 habitants qui équivaut à 9,9 % de l'indice brut brut terminal de la fonction publique territoriale et ce avec effet au 01 juin 2020.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Election des délégués à la Communauté de communes AUBRAC-LOT-CAUSSES-TARN (2020 DE 015)

Objet : Election des délégués à la Communauté de communes AUBRAC-LOT-CAUSSES-TARN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les représentants, (1 délégué titulaire et 1 suppléants) de la commune à la communauté AUBRAC-LOT-CAUSSES-TARN.

Les membres de la Communauté de Communes sont dans l'ordre du tableau suite à l'élection du Maire et de Adjoints

Est désigné, à l'unanimité :

- Comme **délégué titulaire** :

René CONFORT,

- Comme **délégués suppléants** :

Grégory CASTAN

POUR :7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Election des délégués au S.D.E.E. (2020 DE 016)

Objet : Election des délégués au S.D.E.E.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire les 2 délégués de la commune au S.D.E.E.

Sont élus, à l'unanimité :

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère (S.D.E.E.) :

1er délégué : CONFORT René
2ème délégué : GRASLAND Yoann

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Election des délégués au S.I.A.P. du Massegros (2020_DE_017)

Objet : Election des délégués au S.I.A.P. du Massegros.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire les représentants, (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau Potable du Causse du Massegros

Sont élus, à l'unanimité :

Comme **délégué titulaire** : Jean Raymond FAGES

Comme **délégué suppléant** : Jean-Louis VALAT

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Election du représentant à Lozère Ingénierie . (2020_DE_018)

Objet : Election du représentant à Lozère Ingénierie .

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire le représentant, de la commune à Lozère Ingénierie

Est élu, à l'unanimité :

Comme **représentant** : René CONFORT

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Election des délégués au Syndicat Mixte Lozère Numérique. (2020_DE_019)

Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire les représentants, (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au au Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Sont élus, à l'unanimité :

Comme **délégué titulaire** : René CONFORT

Comme **délégué suppléant** : Elisabeth ARNAL

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0